

forêts privées

de la **Plaine du Roussillon**

orientations de gestion

Orientations *régionales* de production

Schéma *régional* de gestion sylvicole

tome 2

2001

Languedoc-Roussillon



Sommaire

Présentation de la région

| | |
|----------------------------------|---------|
| Généralités | page 3 |
| Le milieu naturel | page 4 |
| L'agriculture | page 6 |
| La forêt | page 7 |
| Les forêts privées | page 9 |
| Les jeunes boisements | page 10 |
| La desserte | page 10 |
| L'environnement économique | page 11 |

Orientations de gestion

| | |
|---|---------|
| Les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés | page 12 |
| - La production de bois | page 12 |
| - La protection contre l'incendie | page 14 |
| - Les aménagements agroforestiers | page 14 |
| - La protection du milieu naturel | page 15 |
| - L'agrément | page 15 |
| - Les produits autres que le bois | page 16 |
| - Le maintien en l'état | page 17 |
| Boisement et reboisement | page 17 |

| | |
|----------------------------|---------|
| Bibliographie | page 19 |
|----------------------------|---------|

Cette brochure est un tiré à part de la troisième partie du tome 2 des Orientations régionales de production du Languedoc-Roussillon, approuvées par arrêté ministériel du 10 juillet 2001.

La Plaine du Roussillon

Numéro national et régional : 66.3



Extrait de la carte IGN
Languedoc-Roussillon
Découvertes Régionales
Échelle 1 : 275 000
© IGN-Paris-2001
Autorisation n° 32.026

Présentation de la région



Le fort de Salses édifié au 15^{ème} siècle pour garder la frontière entre la France et l'Espagne.

Généralités

Une plaine située à l'est des Pyrénées-Orientales, à l'histoire riche et mouvementée

La Plaine du Roussillon est située à l'est du département des Pyrénées-Orientales. Cette vaste plaine littorale est la région économiquement la plus riche du département. L'espace y est partagé entre les vignes, les vergers et, près de la côte, le maraîchage. Les stations balnéaires se sont développées sur le littoral. Les forêts, peu présentes, ont été repoussées sur les sols de mauvaise qualité (sommets de butte) non exploitables par l'agriculture. La Plaine du Roussillon définie par l'Inventaire forestier national comprend une partie du bas Vallespir jusqu'à Céret et une partie du bas Conflent jusqu'à Vinça. Sa surface est de 87 769 hectares : c'est la région la plus étendue du département.

La Plaine du Roussillon est limitée :

- à l'ouest par les contreforts des Aspres juste après Thuir, par le bas Vallespir après Céret (au sud) et par le bas Conflent juste après Vinça (au nord),
- au sud par le massif des Albères dont la limite suit une ligne passant par Le Boulou, Sorède et Argelès,
- à l'est par la mer Méditerranée,
- au nord-ouest par la limite avec les Fenouillèdes qui, d'ouest en est, suit d'abord la Têt jusqu'à Millas puis continue vers le nord-est en direction de Rivesaltes suivant une altitude de 150 mètres environ,
- au nord-est par les Corbières méridionales dont l'extrémité sud, depuis Cases-de-Pène et en passant par le fort de Salses, va rejoindre la limite entre les Pyrénées-Orientales et l'Aude

(et entre Catalogne et Languedoc) au bord de l'étang de Salses.

La Plaine du Roussillon connaît depuis fort longtemps une occupation humaine, comme le prouve la découverte à quinze kilomètres au nord-ouest de Perpignan de « l'Homme de Tautavel », le plus vieil européen, qui vivait en ces lieux 450 000 ans avant notre ère. Sa situation géographique au bord de la Méditerranée fait de cette région un véritable carrefour qui a vu le passage des grandes civilisations méditerranéennes. Il semble que le défrichement du Roussillon ait commencé très tôt : 900 ans avant notre ère, les Ibères, surtout pastoralistes, éradiquent les forêts de toute la plaine. Un peu plus tard, le peuple des Sordons met en valeur par l'agriculture les basses terres de l'Ampurdan et du Roussillon. Au cours de l'Histoire, la Plaine du Roussillon connaîtra des heures florissantes et des périodes de disette. L'occupation romaine (120 avant Jésus-Christ) correspond à une ère de prospérité. Elle permet le développement de grands domaines et de villas (dont la Villa Perpinianum qui serait à l'origine de Perpignan) vivant d'élevage et d'agriculture. Les produits sont exportés par la voie domitienne qui relie l'Italie à Cadix en Espagne. L'effondrement de l'empire romain au 4^{ème} siècle et les invasions wisigothiques désorganisent le commerce. En 720, les Arabes occupent à leur tour le Roussillon. Ils apportent des techniques agricoles élaborées (drainage, irrigation) qui permettent le développement d'une agriculture intensive et provoquent l'abandon des terres difficiles à cultiver. Aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles, le Roussillon fait partie du royaume catalano-aragonais puis, de 1276 à 1344, du royaume

de Majorque qui regroupe les Baléares, le Roussillon, la Cerdagne, la seigneurie de Montpellier et dont la capitale est Perpignan. Au cours de cette période féodale, l'éclosion des monastères et des abbayes dans les montagnes voisines (Aspres, Conflent) provoque un regroupement des populations autour de ces centres. L'agriculture se transporte donc de la plaine vers l'arrière-pays. En 1344, le Roussillon repasse sous influence aragonnaise, devient français sous Louis XI en 1463 avant d'être restitué à l'Espagne en 1493. Perpignan est alors puissamment fortifié et le fort de Salses est construit. En 1659, le Traité des Pyrénées rend le Roussillon à la France. Au 18^{ème} siècle, la vigne se développe dans la plaine et connaîtra son véritable essor à partir du 19^{ème} siècle. A cette époque, le lin et le chanvre, cultivés pour le tissage des voiles de bateaux, occupent une place importante à côté des céréales. Le maraîchage est déjà bien développé autour de Perpignan. Les nombreux canaux d'irrigation qui sillonnent toute la plaine appartiennent à des associations syndicales et permettent l'exploitation intensive des propriétés. Leur utilisation est strictement réglementée.

Une économie basée essentiellement sur l'agriculture et le tourisme

Aujourd'hui, la Plaine du Roussillon est une région essentiellement agricole et touristique. La viticulture, l'arboriculture et le maraîchage représentent l'essentiel de l'activité rurale. Une industrie agroalimentaire importante s'est développée à partir de cette activité. Le littoral est entièrement aménagé et les stations balnéaires, du Barcarès à Argelès-sur-Mer, reçoivent chaque été des milliers de vacanciers. Le patrimoine historique et culturel est très riche, depuis le fort de Salses jusqu'au Palais des rois de Majorque à Perpignan, en passant par les édifices religieux (cathédrale d'Elne et son cloître,

Monastir del Camp à Passa, cathédrale Saint-Jean et église Saint-Jacques à Perpignan...). Les caves reçoivent de nombreux visiteurs venus déguster et acheter les excellents vins qui y sont produits (parmi les meilleurs du Languedoc-Roussillon). La cave de Thuir notamment abrite la plus grande cuve en chêne du monde. La Plaine du Roussillon bénéficie également de la réputation des sites des régions voisines : Collioure, Banyuls, Le Perthus, Le Boulou, Amélie-les-Bains, Saint-Michel-de-Cuxa, Saint-Martin-du-Canigou, Villefranche-de-Conflent... Enfin, que serait la plaine sans le majestueux massif du Canigou qui la domine ?

Le milieu naturel

LE RELIEF

Une vaste plaine s'étendant des bords de la Méditerranée jusqu'aux premiers contreforts pyrénéens

La Plaine du Roussillon s'étend des bords de la mer Méditerranée jusqu'aux premiers contreforts pyrénéens, à environ 250 mètres d'altitude. Elle correspond à une dépression formée à l'ère tertiaire, entre 68 et 2 millions d'années avant notre ère, lors de la surrection des massifs

crystallins des Pyrénées. C'est une vaste plaine dont le relief uniforme est parfois rompu par quelques buttes arrondies.

Les trois grands cours d'eau du département, l'Agly, la Têt et le Tech, viennent se jeter dans la Méditerranée après avoir traversé les Pyrénées-Orientales, et la Plaine du Roussillon, d'ouest en est. Le Réart, cours d'eau moins important, prend sa source dans les Aspres et se jette dans l'Étang de Canet, au sud de l'embouchure de la Têt. Malgré les aménagements réalisés à la fois pour réguler le débit capricieux de ces cours d'eau (barrage de Rodès-Vinça sur la Têt et de



Une vaste plaine dont le relief uniforme est parfois rompu par quelques buttes.

Caramany sur l'Agly), des précipitations particulièrement violentes peuvent toujours provoquer des crues. En septembre 1992, une personne a trouvé la mort dans le Réart et, plus près de nous, les inondations de novembre 1999 ont provoqué d'importants dégâts. Les lacs de Rodès-Vinça, de Caramany et de Villeneuve-de-la-Raho servent surtout à l'irrigation des cultures mais aussi à la détente des populations.

LE CLIMAT

Un climat typiquement méditerranéen, très doux en hiver, chaud et sec en été

La Plaine du Roussillon bénéficie d'un climat typiquement méditerranéen, avec des hivers très doux permettant le maintien d'espèces telles qu'orangers et citronniers, et des étés chauds et secs.

Les températures : la température moyenne annuelle est partout supérieure ou égale à 15°C (15,2°C à Canet-Plage à 2 mètres et au Boulou à 89 mètres, 15,5°C à Perpignan, à Canohès et à Millas respectivement à 42, 73 et 103 mètres d'altitude). La moyenne du mois le plus froid descend rarement en dessous de 8°C.

Les précipitations : la pluviosité annuelle est généralement comprise entre 500 et 600 mm (544 mm à Perpignan à 42 mètres, 583 mm à Canohès à 73 mètres, 605 mm à Vinça à 248 mètres et 623 mm à Millas à 103 mètres d'altitude). Elle est de 775 mm à Céret qui subit déjà les influences du Vallespir. La répartition des précipitations est irrégulière. L'automne est la saison la plus arrosée (environ 30% du total annuel). Le déficit hydrique est fortement marqué en été : à cette saison, les précipitations représentent entre 15 et 20% du total annuel mais elles tombent le plus souvent sous forme de violents orages qui peuvent provoquer des crues dévastatrices (septembre 1992, novembre 1999). Elles ne profitent pratiquement pas à la végétation car elles ruissellent et ne pénètrent pas dans le sol. En hiver, les précipitations peuvent exceptionnellement tomber sous forme neigeuse : on peut alors assister à des chutes de neige brèves mais impressionnantes (en février 1992, la hauteur de neige variait entre 60 cm et un mètre !).

Les vents : la tramontane est un vent de secteur nord-ouest, violent, froid et sec, qui balaie souvent la Plaine du Roussillon. Le marin (ou marinade) est un vent de secteur sud-est qui peut être également violent et apporte les précipitations. En général, les côtes sont toujours soumises au vent.

GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

Des matériaux issus de dépôts marins, lacustres ou fluviaux relativement récents

La Plaine du Roussillon est une dépression qui a été comblée au cours des âges par des matériaux d'origines diverses. A la fin de l'ère tertiaire (entre 5,5 et 1,8 millions d'années avant notre ère), la mer a recouvert le Roussillon et déposé des argiles et des sables que



Les sols du Roussillon sont constitués de dépôts marins, lacustres ou fluviaux.

l'on retrouve surtout entre les vallées du Réart et du Tech, autour de Perpignan et en bordure des Fenouillèdes. Au début de l'ère quaternaire, les cours d'eau ont déposé des matériaux, formant des terrasses de différents niveaux selon les variations de leur lit. Elles sont formées de galets de schistes, de granites et de gneiss, auxquels s'ajoute le calcaire au nord de l'Agly, en bordure des Corbières. Enfin, actuellement, ces cours d'eau continuent à déposer des alluvions, notamment à leur embouchure. Celles-ci recouvrent pratiquement tout le littoral sur une bande de 5 à 10 kilomètres de large.

Des sols généralement fertiles

Les caractéristiques des sols et leurs qualités dépendent directement de ces matériaux. Les dépôts marins ou lacustres du Pliocène (fin de l'ère tertiaire) donnent des sols sablo-argileux, profonds qui peuvent être riches mais présentent de nombreuses contraintes (forte sécheresse estivale, sensibilité au tassement...). Sur les terrasses formées au début de l'ère quaternaire, les sols sont généralement très chargés en galets. Ils peuvent être très lessivés, donc assez pauvres chimiquement. Leur fertilité est nettement moindre. Enfin, les alluvions récentes donnent des sols sablo-limoneux, profonds et fertiles. Toutefois, la proximité de la mer induit souvent de fortes remontées salines.

LES ÉTAGES DE VÉGÉTATION

Le Roussillon est partagé entre les étages thermo et méso-méditerranéen

La Plaine du Roussillon est couverte par deux étages de végétation :

- l'étage thermoméditerranéen couvre la partie littorale. Sa limite occidentale

est une ligne partant d'Argelès-sur-Mer vers le nord-ouest, passant à l'ouest de Perpignan par

Toulouges et Saint-Estève, et remontant vers le nord-est pour rejoindre le bord de l'étang de Salses en passant par Rivesaltes. Cet étage correspond à la « région de l'oranger » définie par Charles Flahault. Il couvre les secteurs méditerranéens les plus chauds,

- l'étage mésoméditerranéen inférieur couvre la partie occidentale de la région. Il correspond aux séries du pin pignon, du chêne-liège et du micocoulier.

LES STATIONS FORESTIÈRES

La Plaine du Roussillon étant très peu boisée et n'étant pas, a priori, vouée à la production forestière, aucun document de typologie des stations forestières ne couvre la région.

FAUNE, FLORE ET RICHESSE ÉCOLOGIQUE

Une richesse écologique due à son littoral

C'est l'originalité du littoral formé d'un cordon d'étangs et de lagunes qui fait la richesse écologique de la Plaine du Roussillon. Les étangs de Salses et de Canet, et l'embouchure du Tech recèlent des habitats d'intérêt communautaire (au sens de la directive « Habitats »), presque tous non boisés : dunes, lagunes et herbiers de zostères, marais et prés salés, prairies humides, salicornes... Les seuls habitats boisés sont des fourrés de Tamaris autour de l'étang de Canet et des ripisylves à l'embouchure du Tech. Ces milieux abritent des espèces végétales et animales intéressantes, rares ou menacées. Ainsi, autour de l'étang de Salses, se trouvent la fougère à quatre feuilles, la *Coenagrion mercuriale* (libellule en danger d'extinction) ainsi que diverses chauve-souris présentes également dans le château de Salses. Enfin, de nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent ces milieux. L'étang de Salses abrite le Busard des roseaux, l'Echasse blanche, la Sterne naine, le Gravelot à collier interrompu, le Flamant rose, le Grand cormoran, le Canard colvert... Autour de l'étang de Canet et de l'embouchure du Tech, vivent aussi le Butor étoilé, le Blongios nain, le

Les orgues d'Ille-sur-Têt sont protégés au titre des sites classés.



Héron pourpré, le Rollier d'Europe... De nombreuses autres espèces ne nichent pas mais sont observées régulièrement au passage (Cigogne blanche, Balbuzard pêcheur...).

Les espèces gibier sont principalement des oiseaux d'eau sur le littoral (canard colvert, poule d'eau), ainsi que des mammifères (sanglier, lièvre, lapin) et des oiseaux (perdrix rouge, grive, merle) dans les terres.

ESPACES PROTÉGÉS RÉGLEMENTAIREMENT

Plusieurs sites protégés pour leur beauté ou leur richesse écologique

Au sud de l'embouchure du Tech, a été créée la réserve naturelle du Mas Larrieu pour la protection du cordon dunaire. Cette réserve est citée ici pour mémoire car elle ne concerne pas de milieux boisés et est propriété du Conservatoire du littoral.

Plusieurs secteurs (les rochers du Racou à Argelès-sur-Mer, les orgues d'Ille-sur-Têt, les jardins du bastion Saint-Jacques à Perpignan, le fort de Salses et ses abords) sont classés au titre de la loi de 1930 sur les sites classés. Ils ne concernent pas de massifs boisés.

Le « complexe lagunaire de Canet » et « l'embouchure du Tech et le Grau de la Massane » ont été proposés pour être inclus dans le réseau européen de préservation des habitats « Natura 2000 ».

AUTRES PÉRIMÈTRES

N'ENTRAÎNANT PAS L'INSTAURATION D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Les deux sites ci-dessus, l'étang et le château de Salses, ainsi que tous les étangs littoraux font l'objet d'inventaire au titre des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ou des Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO).

Nota : ZNIEFF et ZICO sont des inventaires et nullement des zones bénéficiant de protection réglementaire mais ils servent de base à l'élaboration de nombreux documents (notamment pour la mise en place du réseau Natura 2000). Il peut toujours être intéressant pour les propriétaires de prendre connaissance de ces documents avant de prendre une décision de gestion.

L'agriculture

Viticulture, arboriculture et maraîchage, ainsi qu'un peu d'élevage ovin

En Plaine du Roussillon, l'agriculture est omniprésente. La vigne est la culture la plus répandue avec, à la clé, des vins de grande qualité produits sous différentes appellations :

principalement Côtes du Roussillon (vins rouges, rosés et blancs), Côtes du Roussillon-Villages (vins exclusivement rouges) ainsi que Rivesaltes et Muscat de Rivesaltes (vins doux naturels, spécialité traditionnelle des Pyrénées-Orientales dont les appellations sont une particularité du Roussillon). L'arboriculture est surtout présente dans la vallée de la Têt (production de pêches, de nectarines et d'abricots), en Salanque (notamment production



Aux environs de Céret, l'arboriculture est pratiquée pour la production de cerises précoces.

d'abricots) et autour de Céret (notamment production de cerises). Le maraîchage se concentre aux alentours de Perpignan et sur la bande littorale qui bénéficie des alluvions fertiles (de la Salanque à Argelès). En hiver, dans certains vergers, entre les rangées d'arbres, sont également produits des salades et du persil. Les récentes primes à l'arrachage des vignes et des vergers ont conduit certains propriétaires à abandonner des terres qui se transforment alors en friches et posent des problèmes d'aménagement du territoire (risques d'incendie, détérioration des paysages, contamination des cultures voisines par des espèces indésirables, etc.). Parmi ces propriétaires, quelques personnes ont choisi de boiser leurs

propriétés. Ce mouvement a connu une certaine ampleur de 1990 à 1995 mais s'est nettement ralenti depuis. A signaler également que quelques centaines d'hectares de friches périurbaines autour de Perpignan ont été récemment transformées en prairies artificielles ou en cultures de céréales par crainte des incendies qu'elles pouvaient engendrer. Certains secteurs de la Plaine du Roussillon sont parcourus par des troupeaux ovins (production d'agneaux) qui passent l'hiver en zone basse et commencent à monter en altitude à partir d'avril. Enfin, les agriculteurs essaient de profiter du développement touristique en créant des structures d'accueil : gîtes, fermes-auberges, campings à la ferme, etc.

| Types de formation | Surface (ha) | % |
|--------------------|---------------|------------|
| Terrains agricoles | 57 204 | 65,2 |
| Formations boisées | 2 271 | 2,6 |
| Landes et friches | 5 588 | 6,3 |
| Autres | 22 706 | 25,9 |
| Total | 87 769 | 100 |

Source : Inventaire forestier national 1990

La forêt

2,6% du territoire

La forêt occupe 2270 hectares soit 2,6% de la surface totale de la Plaine du Roussillon. C'est de loin la région la moins boisée des Pyrénées-Orientales. De 1980 à 1990, la surface

forestière est restée stable. Les espaces verts à but esthétique ou récréatif, représentent 27% de la surface boisée. La Plaine du Roussillon compte plus de 95% de feuillus (surtout chêne pubescent et robinier) et un peu moins de 5% de résineux (pin pignon et pin d'Alep).

| Feuillus | | | Résineux | | |
|-----------------------|--------------|-------------|-----------------------|--------------|------------|
| Essences | Surface (ha) | % | Essences | Surface (ha) | % |
| Chêne pubescent | 475 | 39,1 | Pin pignon | 35 | 2,9 |
| Robinié | 314 | 25,8 | Pin d'Alep | 23 | 1,9 |
| Orme | 122 | 10,1 | | | |
| Peuplier | 122 | 10,1 | | | |
| Chêne-liège | 122 | 10,1 | | | |
| Total feuillus | 1 155 | 95,2 | Total résineux | 58 | 4,8 |

Source : Inventaire forestier national 1990 (formations boisées de production)



Boisement de pin pignon :
les peuplements
constituent des petits bois.

LES PEUPELEMENTS LES PLUS FRÉQUENTS

**Essentiellement
des boqueteaux
et des
alignements
composés
d'essences
feuillues**

Il s'agit essentiellement de petits boqueteaux disséminés dans la plaine, composés surtout de chêne pubescent ou plus rarement de pins ou de micocoulier, parfois en mélange avec du chêne-liège. Ils sont situés près des mas, sur les buttes où les sols sont de moindre qualité et où la mise en culture est plus



La pyrale du tronc
provoque des bris
de tronc dans
les boisements
de pin maritime.

difficile. En bordure des cours d'eau, certaines parcelles ont été reconquises naturellement par des peupliers ou des robiniers. Des alignements de chêne pubescent, parfois en mélange avec des ormes, des micocouliers, des pin pignon et pin d'Alep longent parfois les parcelles cultivées et les canaux d'irrigation. En général, ces alignements sont âgés et peu entretenus. Enfin, les vergers et les cultures maraîchères sont presque toujours entourés par des haies de cyprès ou de peuplier d'Italie, irriguées comme les arbres fruitiers et renouvelées en même temps qu'eux (en général tous les 12 ans). Elles sont considérées comme un élément à part entière de la culture. Ces haies sont parfois dans un état sanitaire douteux mais les agriculteurs continuent à en planter car elles présentent l'avantage de pousser très vite, donc d'abriter très rapidement la culture du vent. Elles forment un écran entre les routes et les parcelles cultivées et réduisent donc les vols de fruits. Depuis 1990, certaines parcelles abandonnées par l'agriculture ont été reboisées, notamment avec du pin maritime. D'autres se boisent peu à peu naturellement : l'essence qui s'installe alors est surtout le pin pignon.

LES PROBLÈMES PHYTOSANITAIRES

**Chenille
processionnaire
du pin et
pyrale du tronc**

Le principal agent à surveiller sur tous les pins est la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) qui entraîne rarement la mort des arbres. Sur le pin maritime, on observe de fréquentes attaques de pyrale du tronc (*Dioryctria sylvestrella*), papillon dont la chenille creuse des galeries dans le fût des arbres les plus vigoureux, ce qui les affaiblit et provoque souvent des bris de tronc. Les ormes présents dans les alignements ont dé péri suite au développement en France de la graphiose dite

« maladie hollandaise de l'orme » (*Ceratocystis ulmi* et *Pesotum ulmi*). Enfin, les peupliers sont parfois victimes d'attaques de Grande saperde (*Saperda carcharias*).

LES RISQUES D'INCENDIE

Dans cette région au climat typiquement méditerranéen, avec des précipitations mal réparties, une sécheresse estivale marquée et des vents violents qui peuvent souffler pendant une longue période, la sensibilité au feu est élevée localement mais les risques d'incendies importants sont faibles du fait de l'omniprésence de l'agriculture et de l'absence de grands massifs forestiers. Si l'abandon des terres cultivées s'intensifiait, alors le problème deviendrait crucial. Quelques communes se sont déjà inquiétées des solutions à apporter à l'enrichissement de certains secteurs en raison des risques d'incendie. Mais ceci reste très local.

LES DÉGÂTS DE GIBIER

Jusqu'à présent, dans la Plaine du Roussillon, les plantations forestières souffrent peu de dégâts de gibier sauf dans certains secteurs où les lapins en surnombre coupent les têtes des jeunes plants. Le sanglier, dont les populations explosent littéralement depuis quelques années, provoque des dégâts importants dans les parcelles agricoles.

Les forêts privées

CARACTÉRISTIQUES

100% de la surface boisée

Dans la Plaine du Roussillon, toute la surface boisée appartient à des particuliers. Le volume de bois sur pied représente un peu plus de 150 000 m³ et la production annuelle est de 7600 m³. Le volume et la production des essences feuillues représentent plus de 95% du total feuillus-résineux.



En haut : les vignes récemment abandonnées, envahies par la bruyère et le pin pignon, accentuent les risques d'incendie.

Au dessous : le chêne-liège couvre 10% de la surface des forêts privées.

| Feuillus | | Résineux | | Total | |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Volume (m ³) | Production (m ³ /an) | Volume (m ³) | Production (m ³ /an) | Volume (m ³) | Production (m ³ /an) |
| 150 100 | 7 400 | 1 500 | 200 | 151 600 | 7 600 |

Source : Inventaire forestier national 1990 (Formations boisées de production)

De petites propriétés forestières

La surface des parcelles boisées est généralement restreinte. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares représentent seulement

1% du total en nombre et 31,5% en surface. Elles appartiennent le plus souvent à des agriculteurs qui habitent sur place ou à des propriétaires exerçant une activité dans une ville voisine.

RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS PAR TRANCHES DE SURFACE

| | Moins de 4 ha | | de 4 à 10 ha | | de 10 à 25 ha | | de 25 à 100 ha | | Plus de 100 ha | | Total |
|---------------------|---------------|-------|--------------|-------|---------------|-------|----------------|-------|----------------|---|--------------|
| Nombre | 2 501 | | 41 | | 21 | | 6 | | - | | 2 569 |
| Surface (ha) | 994 | 54,7% | 250 | 13,8% | 336 | 18,5% | 237 | 13,0% | - | - | 1 817 100% |

Source : données cadastrales au 31 décembre 1996

GESTION ACTUELLE

Etant donné la petite taille des propriétés, il n'existe pas réellement de gestion forestière, sauf dans les boisements récents

La taille des propriétés boisées étant très réduite, aucune gestion forestière réelle n'est pratiquée sauf dans certains jeunes boisements. Il n'existe pas de forêts dotées d'un plan simple de gestion en vigueur. Des professionnels (coopérative forestière...) gèrent actuellement de façon suivie 5 propriétés pour 55 hectares (jeunes boisements réalisés sur terres agricoles abandonnées).

Les interventions pratiquées dans les parcelles boisées consistent généralement en coupe des taillis de chêne pubescent pour la production de bois de chauffage ou exceptionnellement de bois d'œuvre. Les parcelles ou les alignements de micocoulier font parfois l'objet d'une gestion s'apparentant au taillis fureté pour la production de brins utilisables pour la fabrication de fouets et de cravaches par le Centre d'aide par le travail de Sorède. Les boisements qui existent le long des cours d'eau et les alignements ne sont généralement pas entretenus et ne font l'objet d'aucune intervention sauf la ripisylve du Tech, dans le cadre du « contrat de rivière ».

Les jeunes boisements réalisés depuis une dizaine d'années ont été convenablement dégagés. Dans les plantations les plus âgées, les arbres commençant à se gêner, certains propriétaires procèdent déjà à la première éclaircie, qui est en fait intermédiaire entre éclaircie et dépressage.

Les jeunes boisements

250 hectares de jeunes plantations

L'attribution de primes à l'arrachage des vignes (de 1988 à 1997) et à l'arrachage des vergers (depuis

1995) a amené certains propriétaires à boiser des parcelles agricoles. C'est ainsi qu'en un peu moins de dix ans, 250 hectares environ ont été boisés dans la Plaine du Roussillon. Le choix des essences n'a pas été chose facile car les forestiers n'avaient aucune expérience sur ces terrains. C'est pourquoi, dans près de 80% de ces plantations, l'essence utilisée est le pin maritime. Outre le fait qu'il semble adapté aux conditions de station, on peut penser que cet arbre trouvera tout naturellement un débouché sur place, dans les usines qui transforment le bois pour la fabrication de caquettes pour l'emballage des fruits et légumes du Roussillon. A part le pin maritime, les essences utilisées sont d'autres résineux (notamment cèdre de l'Atlas), des peupliers (notamment le clone I 45 51) dans les terrains maraîchers riches et profonds avec une nappe d'eau à peu de profondeur et, épisodiquement, des feuillus précieusement (noyers, merisier) le long des cours d'eau. Pour le moment, ces boisements sont encore jeunes. Les résultats sont inégaux : certains connaissent une excellente réussite, d'autres sont des échecs cuisants. Des bilans sont périodiquement établis mais les résultats ne pourront être définitifs que dans plusieurs années.

La desserte

Les chemins d'exploitation agricole constituent de bons accès

L'ensemble des boisements bénéficient de l'excellente desserte que constituent les nombreux chemins d'exploitation créés pour accéder aux parcelles agricoles. Généralement leur état est bon, et le relief facile fait que, la plupart du temps, ils peuvent être empruntés par des camions.



Dans les jeunes boisements de pin maritime, les interventions sont précoces, intermédiaires entre éclaircie et dépressage.



Dans les terrains profonds, avec une nappe d'eau proche de la surface, le peuplier a été planté avec succès.

L'environnement économique

L'industrie de l'emballage devrait fournir à l'avenir un débouché idéal aux bois issus des jeunes plantations actuelles

L'industrie du bois dans la Plaine du Roussillon est surtout représentée par des entreprises de déroulage et de sciage pour l'emballage. Elles utilisent actuellement des peupliers et des pins maritimes venant d'autres régions (vallée du Rhône et Sud-ouest). Elles représenteraient donc a priori un débouché local très intéressant pour les pins maritimes et peupliers introduits depuis une dizaine d'années en Roussillon.

Le bois d'industrie résineux issu des premières éclaircies part vers les usines de pâte à papier de Saint-Gaudens en Haute-Garonne et Tarascon

dans les Bouches-du-Rhône (Cellurhône). Etant donné les conditions faciles d'exploitation et la proximité des grands axes autoroutiers, sa commercialisation devrait être assez aisée.

Depuis quelques années, l'association « Bois-énergie 66 », qui regroupe des forestiers, des utilisateurs et des professionnels du chauffage ainsi que des transformateurs du bois a pour but de développer la filière bois-énergie, d'informer les maîtres d'ouvrage et de soutenir les actions techniques et financières. Plusieurs chaufferies ont été installées, des unités de stockage ont été construites et une déchiqueteuse a été achetée. Cette filière de chauffage au bois déchiqueté peut fournir un débouché pour les bois que l'on ne parvient pas à commercialiser.

Orientations de gestion

Les objectifs, traitements et méthodes sylvicoles recommandés

Les objectifs sont choisis par le propriétaire. Il en a souvent plusieurs et, pour assurer une compatibilité entre eux et une cohérence dans la gestion, les traitements et les interventions doivent en tenir compte pour que chaque objectif puisse être atteint. Deux objectifs peuvent être poursuivis simultanément : par exemple, on peut très bien produire du bois en réalisant des interventions avec un objectif de départ différent. De même, la protection du milieu naturel ou du patrimoine culturel (anciennes terrasses de culture, anciennes bornes, ruines diverses) est souvent prise en compte automatiquement dans la gestion sans constituer pour autant un objectif particulier. Enfin, les objectifs du propriétaire ne sont pas toujours seulement forestiers mais peuvent être liés à son activité principale (agriculture, élevage, accueil touristique, etc.). Les objectifs possibles dans les forêts privées de la Plaine du Roussillon ainsi que les traitements et interventions qui leur sont associés sont détaillés ci-dessous.

LA PRODUCTION DE BOIS

Bois de chauffage

Produire du bois de chauffage dans les taillis

Possible dans tous les taillis (chêne pubescent, robinier).

TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE

Selon la vitesse de croissance des brins et le diamètre d'exploitabilité désiré, la coupe de taillis interviendra entre 30 et 60 ans, âge où la production est maximale.

TRAITEMENT PAR « ÉCLAIRCIES DE TAILLIS »

Selon les mêmes critères que précédemment, les « éclaircies de taillis » interviendront tous les 15 à 25 ans et prélèveront un maximum de 50% des brins dans les peuplements dont le couvert est complet. Quand le couvert n'est pas complet, on évitera de pratiquer ce dernier type d'intervention. Bien souvent, ce traitement sera choisi pour coupler la production de bois de chauffage et la préservation des paysages.

A noter : une filière de chauffage au bois décheté se met en place dans les Pyrénées-Orientales et plusieurs projets d'installation de chaufferies sont réalisés ou à l'étude à Perpignan, en Conflent et dans les hauts cantons. Ceci peut fournir à l'avenir un débouché pour les petits bois d'éclaircie non commercialisables.

Bois dit « de services »

Ce terme désigne tous les bois qui sont commercialisés en petite quantité, sur des marchés

locaux et pour lesquels il n'existe pas de filière établie. Cet objectif concerne surtout les bois destinés à la production de piquets de clôture utilisés localement. Il est donc envisageable dans les taillis de robinier. Le traitement à pratiquer préférentiellement sera le taillis simple, la coupe de taillis intervenant entre 15 et 30 ans selon la vitesse de croissance des brins et le diamètre d'exploitabilité désiré.

Cas particulier du bois de micocoulier

La particularité du micocoulier de cette région réside dans le débouché local offert par le Centre d'Aide par le Travail (CAT) de Sorède qui fabrique des outils (fourches), des fouets et des cravaches commercialisés dans la France entière et exportés. Les peuplements qui permettent de produire ces bois s'apparentent à des taillis furetés à rotations très courtes (4 à 6 ans). L'objectif est de récolter périodiquement (tous les 12 ans environ) des bois d'un diamètre de 12 à 15 cm à 1,30 mètre et de 2,50 mètres à 3 mètres de longueur. Ces bois devront avoir de forts accroissements sur le diamètre, seule façon d'obtenir des brins assez souples pour la fabrication de fouets et de cravaches. Les coupes de furetage laissent en place trois brins sur la souche. Une intervention essentielle a lieu tous les ans au mois de juin : les rejets de souche de l'année sont supprimés, les brins d'avenir laissés sur la souche sont élagués et, si nécessaire, taillés pour former une barre sans nœud ni branche.

Bois d'œuvre

Futaie régulière ou irrégulière pour produire du bois d'œuvre

- Possible à long terme par des interventions d'amélioration dans les plantations résineuses et feuillues, et dans les jeunes boisements naturels (les peuplements adultes actuels, qu'ils soient résineux ou feuillus, ne semblent pas aptes à produire du bois d'œuvre ou alors très exceptionnellement).
- Possible à long terme dans les terrains nus à planter.
- Possible dans les peupleraies.
- Possible par substitution d'essence dans tous les peuplements, surtout s'ils sont de mauvaise qualité ou non adaptés à la station.

TRAITEMENT EN FUTAIE RÉGULIÈRE

- Les jeunes peuplements peuvent être traités en futaie régulière. L'âge et le diamètre d'exploitabilité dépendront de l'essence, de la vitesse de croissance des arbres et des objectifs du propriétaire. Les jeunes plantations bénéficieront des entretiens indispensables (dégagements, tailles de formation). La première éclaircie interviendra quand la hauteur dominante des arbres sera comprise entre 12 et 15 mètres. Un élagage artificiel des arbres d'avenir (200 à 400/ha pour les résineux, 100 à 200/ha pour les feuillus) pourra être effectué à cette occasion. Les éclaircies suivantes interviendront à une rotation telle que la croissance en diamètre des arbres ne soit pas ralentie (entre 5 et 10 ans pour les résineux et entre 5 et 15 ans pour les feuillus, selon l'essence et la vitesse de croissance des arbres). La régénération sera soit naturelle (par coupes progressives ou par bandes pour les pins), soit artificielle. Dans les jeunes peuplements, d'une hauteur moyenne inférieure à 6 mètres, on réalisera avantageusement un dépressage vigoureux qui pourrait permettre par la suite de réaliser une première éclaircie plus intéressante sur le plan financier.
- Les peupleraies seront traitées en futaie régulière. L'âge et le diamètre d'exploitabilité dépendront du clone, de la vitesse de croissance des arbres et des objectifs du propriétaire. On peut les situer entre 15 et 25 ans pour un diamètre de 45 à 55 cm. Les jeunes plantations bénéficieront des entretiens indispensables (dégagements, tailles de formation). L'élagage de tous les arbres jusqu'à une hauteur de 6 à 8 mètres est vivement recommandé pour la valorisation du bois. Le renouvellement sera réalisé par coupe rase suivie de plantation.

TRAITEMENT EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

Ce traitement est applicable quelle que soit l'essence mais il est plus particulièrement adapté aux peuplements composés d'essences se régénérant bien naturellement (pin pignon). Dans la Plaine du Roussillon, ce traitement pourra être choisi pour coupler la production de bois et la préservation des paysages. Il faut noter que la présence



▲ Le CAT de Sorède utilise le micocoulier pour fabriquer des fouets commercialisés dans toute la France et exportés.

▼ Les peupleraies sont traitées en futaie régulière pour produire du bois d'œuvre.



de plusieurs âges et donc d'une gradation d'étages dans les parcelles rendent les peuplements plus sensibles aux incendies. Par ailleurs, une parcelle traitée en futaie irrégulière comporte en permanence des zones en régénération. Elle ne supporte donc pas la fréquentation des troupeaux qui empêchent le développement des semis naturels. Toutefois, si le propriétaire souhaite tout de même appliquer ce traitement, les coupes de jardinage interviendront à rotation de 8 à 12 ans. Si l'irrégularité des peuplements n'est pas bien marquée (les jeunes classes d'âge sont souvent absentes), une première coupe d'irrégularisation devra être pratiquée. Elle aura pour but de desserrer les arbres et de mettre en lumière les semis existants ou créer des trouées pour faire apparaître la régénération. Si cette dernière n'apparaît pas, on peut planter des essences adaptées à la station qui apporteront en plus une diversité. Le diamètre d'exploitabilité dépendra de l'essence, de la vitesse de croissance des arbres et des objectifs du propriétaire.

A noter : même si leur objectif n'est pas la production de bois, certaines suberaies (peuplements de chêne-liège) sont traitées traditionnellement en futaie irrégulière. Lors du passage pour lever le liège (tous les 12 à 15 ans), une coupe est marquée prélevant les arbres trop vieux et dépérissants, et éclaircissant les bouquets de jeunes tiges pour favoriser les plus belles et les plus vigoureuses.

LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Des risques très restreints

Etant donné les risques restreints, sauf dans des cas très localisés, cet objectif restera très secondaire. On pourra alors prévoir des travaux adéquats : élagage des arbres ou, si le couvert est clair et le sous-bois très embroussaillé, débroussaillage mécanique et pâturage de la

Les haies de cyprès et de peuplier d'Italie en bordure des vergers pourraient être remplacées par des alignements productifs.



parcelle. La même gestion sera appliquée dans les landes si l'on veut leur faire jouer un rôle de « pare-feu ».

Ces interventions sont à penser en liaison avec les services forestiers et les sapeurs-pompiers. Elles doivent être réalisées aux endroits stratégiques et couplées le plus souvent avec le pâturage.

LES AMÉNAGEMENTS AGROFORESTIERS

Le sylvopastoralisme

Une alliance entre l'élevage et la forêt

Cet objectif est envisageable dans tous les types de peuplement (sauf en futaie irrégulière en raison de la permanence des zones en régénération), en dehors des phases de régénération pendant lesquelles l'avenir des arbres peut être compromis par la présence d'animaux. Ceux-ci peuvent en effet les piétiner, les casser ou consommer leurs jeunes pousses et leurs feuilles tant qu'elles ne sont pas hors d'atteinte. C'est d'ailleurs pourquoi il existe une réglementation stricte quant au pâturage des animaux en forêt. Souvent il est associé à l'objectif de protection contre les incendies car les animaux réduisent fortement le sous-étage broussaillieux et la strate arbustive. Mais il peut aussi constituer un objectif prioritaire de gestion pour des propriétés qui se sont boisées naturellement suite à un abandon des cultures, et qui appartiennent ou sont louées à des éleveurs qui manquent de parcours pour leurs troupeaux, notamment en période estivale. Le principe est de concilier les deux objectifs, sylvicole et pastoral :

- en réalisant une éclaircie des peuplements forestiers, plus forte qu'une intervention classique, suivie d'une mise en tas ou d'un broyage des rémanents d'exploitation, pour permettre un développement des herbacées sur le sol mis en lumière et, par conséquent, le pâturage des troupeaux sous les arbres,
- en adaptant et contrôlant la pression pastorale.

Mais il ne s'agit pas simplement de faire pâturer des animaux en forêt. La gestion sylvopastorale doit être réfléchie, dans le double cadre de l'éleveur (place de la forêt dans l'utilisation globale des parcours et dans le calendrier de pâturage) et du propriétaire forestier (cohérence avec l'aménagement global de la propriété). Une réflexion devra aussi porter sur les aménagements pastoraux à réaliser éventuellement (pose de clôture, sursemis) et sur la charge d'animaux à faire pâturer pour assurer la pérennité de la ressource sans nuire à l'avenir des arbres.

Des aménagements de ce type existent mais nos connaissances techniques doivent être approfondies par le suivi pastoral et forestier de parcelles expérimentales. A priori, le sylvopastoralisme présente des avantages paysagers et pour la diversité biologique car il permet d'obtenir des mélanges d'espèces et une alternance entre couvert dense et couvert clair.

L'entretien des boisements linéaires

Cet objectif pourra être pris en considération dans l'aménagement global des propriétés comprenant des parcelles ceinturées par des boisements linéaires (alignements d'arbres, haies). Leur importance n'est plus à démontrer pour l'amélioration des productions agricoles (protection contre le vent, régulation de l'eau). Ici, on peut leur ajouter une valeur pour la conservation du patrimoine et la qualité des paysages. Certains alignements constitués d'arbres trop âgés devront être renouvelés par plantation (voir techniques en page 18, paragraphe « Boisement et reboisement »). D'autres où de jeunes arbres sont présents pourront être améliorés par exploitation des arbres âgés, maintien des jeunes arbres et plantations complémentaires.

L'agroforesterie

Cet objectif ne concerne pas la mise en valeur de parcelles déjà boisées. Toutefois, dans cette plaine où les principaux enjeux sont agricoles, l'agroforesterie propose des solutions alternatives à la déprise. Mais elle représente aussi un système économique de production garantissant la pérennité des milieux. De façon très générale, l'agroforesterie consiste à associer sur la même parcelle des arbres destinés à produire du bois plantés sur des lignes très espacées les unes des autres, entre lesquelles est mise en place chaque année une culture intercalaire. Comme pour le sylvopastoralisme, il convient de réfléchir à la gestion de ces parcelles avec le double objectif agricole et forestier. En Languedoc-Roussillon, des expérimentations ont été mises en place dans certaines exploitations agricoles par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Il faut bien connaître l'objet de la protection et gérer en conséquence

Dans les espaces protégés réglementairement, certains objectifs de préservation du milieu naturel sont à prendre obligatoirement en considération selon l'objet de ces législations et le motif du classement de chacun de ces espaces (voir 2^{ème} partie du tome 2, page 54). Ces objectifs sont envisageables partout ailleurs et dans tous les peuplements, surtout s'il y a des risques de dégradation en raison de la fragilité de certains éléments du milieu (crues, menaces pour des espèces végétales ou animales protégées, sensibilité paysagère, etc.). Les aménagements pourront alors être réalisés en liaison avec les services compétents (Restauration des terrains en montagne, Direction régionale de l'environnement, etc.), en recherchant une gestion contractuelle avec l'organisme en charge de la protection.

La protection contre les crues

Le principe est de ne pas laisser dans le lit du cours d'eau ou à sa proximité immédiate (moins d'1 mètre) des bois morts ou dépérissants, ou de gros arbres pouvant casser facilement (aulne, peuplier). Ceci permet d'éviter la formation, en cas de crue, de barrages végétaux dont la rupture provoque une vague dévastatrice. Les interventions viseront donc à exploiter les bois morts ou dépérissants, les gros arbres âgés et tous ceux qui se trouvent dans le lit du cours d'eau ou à moins d'un mètre de celui-ci. Les jeunes arbres et rejets de souche seront préservés ainsi que les feuillus précieux qui peuvent produire des bois intéressants économiquement. Si l'on est dans l'obligation de laisser les bois sur la berge, on les débitera en petite longueur.

La préservation des paysages

L'essentiel est de prendre, lors de la réalisation d'interventions sylvicoles, des précautions pour éviter que l'œil d'un observateur extérieur soit choqué bien que, dans une plaine, les coupes soient moins voyantes que sur les versants de montagne. Ces précautions consistent principalement :

- à respecter l'échelle du paysage concerné (par exemple, éviter les coupes rases de taille trop importante mais aussi éviter une coupe à blanc de faible superficie dans un peuplement très étendu et bien en vue),
- à respecter les lignes dominantes du paysage (par exemple, éviter les coupes aux formes géométriques),
- à respecter l'harmonie du paysage en évitant ce qui peut représenter une rupture (éviter les lisières trop brutales et essayer de conserver des feuillus dans les peuplements de résineux - et vice versa - lors de la réalisation des coupes et des travaux, éviter des andains parallèles et conserver de petits bouquets d'arbres sains et bien équilibrés lors de l'exploitation des coupes à blanc).

L'AGRÈMENT

L'aménagement d'une forêt pour la pratique d'activités de loisirs doit être bien réfléchi, souvent à l'échelle d'un pays d'accueil

Les aménagements particuliers permettant à des tiers d'exercer des activités de loisir, notamment sportives (chasse, randonnée, promenade à cheval, vélo tout-terrain, etc.) peuvent être réalisés dans toutes les forêts. Dans la Plaine du Roussillon, cet objectif peut devenir très important étant donné la vocation touristique de la région, la proximité de nombreux centres très fréquentés en été et la faible valeur de production de bois des forêts. Les propriétaires intéressés pourront examiner la possibilité de conventions avec les collectivités territoriales pour la prise en charge de certains aménagements.

L'accueil touristique

Actuellement, l'accueil volontaire de touristes en forêt est souvent une partie seulement d'une démarche plus générale qui comprend hébergement et/ou restauration. La gestion des peuplements forestiers pourra alors s'inscrire dans ce cadre et les interventions pratiquées auront un objectif paysager (voir page précédente « La préservation des paysages »), surtout pour les parcelles qui sont visibles depuis les bâtiments. Des aménagements spécifiques pourront être également conçus, notamment des sentiers pédestres menant à des sites remarquables ou à des points de vue. Ils peuvent aussi avoir un but pédagogique pour donner au public des connaissances sur la nature, la forêt, le patrimoine... Dans ce cas, des supports seront utilement élaborés (panneaux explicatifs, dépliants, topoguides...). D'autres types de sentiers (équestres, VTT) peuvent aussi être aménagés. Les propriétaires qui ont des projets de ce type ont tout intérêt à se rapprocher des structures d'animation pour le développement économique (comité départemental du tourisme, chambre de commerce...) pour s'organiser avec d'autres prestataires de services au niveau d'un ou plusieurs cantons (notion de « pays »). Bien entendu, des aménagements d'accueil du même type (sentiers, jeux, aire de détente, etc.) peuvent être réalisés même si le propriétaire ne possède pas d'infrastructures d'hébergement ou de restauration.

Des éclaircies sont réalisées dans les peuplements dans un but paysager et touristique.



La chasse

Cet objectif restera accessoire, à concilier avec les objectifs prioritaires donnés à la forêt. S'il devient lui-même prioritaire, le propriétaire prend le risque de voir classer sa forêt comme terrain d'agrément, ce qui n'est pas sans conséquence pour la fiscalité. L'objectif « chasse » peut être poursuivi par les propriétaires qui veulent chasser eux-mêmes dans leur propriété ou ceux qui veulent louer des actions de chasse à des tiers. Dans les deux cas, des aménagements spécifiques pour rendre le milieu très favorable au gibier pourront être réalisés. Les interventions sont de deux types :

- sur le milieu lui-même : le principe est de diversifier au maximum les milieux pour qu'ils puissent parfaitement remplir tous leurs rôles vis à vis du gibier (abri, nourriture, etc.) et pour multiplier les effets de lisière très favorables à son développement. On réalisera donc les coupes et les travaux nécessaires pour obtenir une alternance de haies, de friches, de bois clairs, de bois plus épais, de clairières herbeuses et de cultures à gibier. Toutes les interventions ayant pour but d'ouvrir et d'hétérogénéiser le milieu (débroussaillage, création d'allées, mise en place de cultures à gibier, etc.) sont favorables au gibier,
- l'installation d'équipements particuliers ayant pour but le maintien du gibier et l'exercice de la chasse.

LES PRODUITS AUTRES QUE LE BOIS

Les produits couramment appelés « annexes » peuvent représenter un revenu non négligeable

De telles productions peuvent être envisagées dans les situations qui le permettent. Les propriétaires devront toutefois s'assurer que la réalisation des aménagements qu'ils prévoient pour de telles productions n'est pas incompatible avec d'éventuels engagements fiscaux ou avec la législation sur le défrichage, notamment dans le cas d'interventions abaissant nettement la densité des peuplements forestiers.

La production de liège

Cet objectif peut être envisagé (sous certaines conditions de qualité) dans les suberaies existantes ou, à plus long terme, dans les jeunes plantations de chêne-liège. Les interventions à réaliser passent la plupart du temps par une remise en valeur des peuplements qui sont le plus souvent à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années et ont parfois subi le passage d'un ou plusieurs incendies. Un débroussaillage peut être réalisé suivi, sauf dans les parcelles à régénérer, d'un entretien pastoral. Les peuplements pourront être traités en futaie régulière (réalisation d'éclaircies ou renouvellement des peuplements âgés) ou en futaie irrégulière (éclaircies et régénération par

bouquets). Le liège présent sur les arbres est souvent de mauvaise qualité (liège mâle, liège brûlé, liège surépais...). La première levée (démasclage) sera aussi une intervention de remise en valeur. Les levées suivantes interviendront à rotation de 12 à 15 ans selon la rapidité de croissance du liège.

La production de champignons

Cet objectif peut être envisagé pour apporter une valeur supplémentaire à certaines parcelles. Le propriétaire doit bien maîtriser la cueillette pour ne pas subir la pression de ramasseurs incontrôlés. Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et de production de champignons, en menant des interventions adéquates dans les peuplements. Celles-ci sont encore expérimentales. Il s'agit de la plantation d'arbres mycorhizés (notamment avec des lactaires) et de l'éclaircie de peuplements adultes avec des moyens bouleversant le moins possible le milieu, notamment le sol.

Les essences mellifères

Le principe est de concilier les deux objectifs sylvicole et mellifère. La plantation d'essences productrices de nectar (qui donne le miel après récolte et transformation par les abeilles) ou de pollen est actuellement en cours d'expérimentation. Elle peut concerner des propriétés où sont installées des ruches et où le propriétaire souhaite accentuer le caractère mellifère de certaines parcelles, pour éviter la transhumance par exemple.

La production de feuillages

Cet objectif est envisageable pour alimenter certaines filières (alimentation, parfumerie, décoration de bouquets...). Il peut permettre de valoriser des formations peu productives comptant

des essences secondaires intéressantes (buis, arbousier, cistes, fenouil, romarin...). Des plantations ayant pour objectif la production de feuillages sont également envisageables avec des essences dont les feuilles sont recherchées (eucalyptus par exemple).

Nota : des plantations d'arbres truffiers sont réalisées mais les secteurs favorables restent extrêmement limités.

LE MAINTIEN EN L'ÉTAT

Objectif d'attente, il peut parfois se justifier à partir du moment où il ne met pas la forêt en péril à court ou à long terme. Il peut permettre aux propriétaires d'améliorer leur forêt progressivement en concentrant les opérations sur certaines parcelles. Toutefois, il convient de le réserver aux peuplements d'un certain âge. Il faut en effet attirer l'attention des propriétaires sur les risques insidieux qu'il comporte pour la plupart des peuplements : la croissance des arbres en diamètre est très vite ralentie à cause de la forte densité, alors que la croissance en hauteur n'est pas affectée. S'ils ne bénéficient pas d'interventions, les peuplements se trouvent donc rapidement et définitivement fragilisés. Ils sont notamment de plus en plus exposés aux accidents climatiques (neige lourde, vent...).

Boisement et reboisement

LES ESSENCES RECONNUES COMME ÉTANT ADAPTÉES

**Choisir
les techniques
et les essences
de boisement
selon la station**

L'adaptation des essences dépend essentiellement du climat et du sol. L'expérience acquise dans le boisement de parcelles agricoles abandonnées permet de



La production de liège peut valoriser de nombreuses parcelles du Roussillon.

donner les conseils suivants⁽¹⁾, en restant prudent quant à l'avenir de tels boisements, le recul n'étant que de dix ans. De plus, les risques phytosanitaires existent toujours. Il faut d'ailleurs noter l'importance de la diversité des essences qui est un facteur de bonne santé et de vigueur des peuplements.

1. Sur terrains alluvionnaires, limoneux ou limono-sableux, profonds (terrains de maraîchage)

- Si absence de sel dans le sol et présence d'une nappe d'eau permanente à peu de profondeur : peuplier (clones I 45 51, Dorskamp), noyer commun. A tester : platane, micocoulier.
- En l'absence de nappe d'eau : pin maritime, pin pignon.
- Si présence de sel : éviter de planter (pin pignon si le propriétaire souhaite boiser absolument).

2. Sur les autres terrains

Pin maritime, pin pignon.

Avec d'autres objectifs que la production de bois, on pourra introduire des essences moins couramment plantées : le chêne-liège pour la production de liège, l'eucalyptus pour la production de feuillages et, avec un objectif paysager, l'arbousier, l'olivier, l'amandier, le micocoulier...

A l'avenir, d'autres essences pourront certainement être utilisées pour la production de bois ou d'autres fins. Elles sont actuellement testées et le recul n'est pas encore assez grand pour pouvoir les conseiller.

Les alignements sont situés dans des endroits riches (combes, bordures de canaux ou de ruisseaux, talus de chemin). Les essences à planter sont des feuillus avec, comme arbres de haut jet, le chêne pubescent, le micocoulier, le platane, le frêne oxyphylle et, dans les endroits très frais, le peuplier. Les arbres de bourrage seront choisis en fonction des objectifs du propriétaire (production de petits fruits, abri et nourriture du gibier, etc.).

QUELQUES CONSEILS

SUR LES TECHNIQUES DE PLANTATION

A propos du choix des essences

Avant plantation, il est nécessaire pour ne pas faire d'erreurs dans le choix des essences, de bien analyser les stations, les caractéristiques d'un sol agricole variant beaucoup, souvent plusieurs fois sur une même parcelle. En particulier, il faut se

méfier des remontées salines dans les zones littorales. En effet, l'irrigation agricole fait descendre le sel en profondeur dans le sol. L'interruption de cette irrigation en cas de plantation forestière provoque une remontée du sel et, à court terme, la mort des arbres. Les seuls arbres tolérant une certaine dose de sel sont les pins pignon.

Sur des sols à très bonne réserve en eau, il est conseillé d'utiliser en priorité des essences feuillues.

Les plantations de cèdre de l'Atlas réalisées en Roussillon ne donnent pas les résultats attendus. En effet, elles ont une très bonne croissance dans le jeune âge mais, rapidement (vers dix ans), de nombreux arbres sèchent en cime sans que ce phénomène soit expliqué.

A propos du travail du sol

Le travail du sol pourra être fait en plein ou de façon localisée si la densité de plantation est faible (peuplier). Dans le premier cas, on effectuera un sous-solage suivi d'un labour ou d'un disquage. Dans le second cas, on travaillera la terre à chaque emplacement de plant à l'aide d'une pelle mécanique.

A propos des densités de plantation

Pour les plantations classiques, on utilisera un écartement entre les lignes qui permette de laisser passer un tracteur sans abîmer les plants (3 ou 4 mètres). Pour les peupliers, la densité de 156 plants à l'hectare (8 mètres sur 8 mètres) pourra être retenue.

A propos des entretiens

Il est impératif de bien dégager les plantations pendant les premières années car la végétation adventice se développe rapidement. La concurrence est d'autant plus forte que les sols sont riches (maraîchage) mais elle existe aussi sur les parcelles précédemment cultivées en vigne. Les entretiens ne doivent pas être néfastes aux arbres : en cas d'entretien mécanique, il ne faut pas passer trop près des arbres pour ne pas sectionner leurs racines.

Cas particulier des boisements linéaires

La mise en place des haies sera réalisée sur paillage après travail du sol, avec un arbre de haut jet tous les 6 mètres et un arbuste de bourrage tous les mètres. Si la parcelle est pâturée, la jeune haie devra être protégée juste après sa plantation à l'aide d'une clôture installée à 1,50 mètre au moins, interdisant aux animaux de toucher les plants.



De nouvelles plantations expérimentales de chêne-liège sont mises en place par l'institut méditerranéen du liège.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Guide technique du forestier méditerranéen* - Centre du machinisme du génie rural des eaux et des forêts - 1988-1999
- *Résultats du troisième inventaire forestier - Département des Pyrénées-Orientales* - Inventaire forestier national - 1990
- *Le boisement des terrains agricoles dans les Pyrénées-Orientales* - S. Peyrelade - Centre régional de la propriété forestière - 1992
- *Friches et paysages dans une logique de production forestière* - Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Pyrénées-Orientales - 1997
- *Analyse de l'impact de la friche dans la partie périphérique ouest de Perpignan et propositions d'amélioration paysagère* - Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Pyrénées-Orientales - 1997

Fiches techniques du Centre régional de la propriété forestière :

- *Les travaux du sol avant plantation* - 2001
- *La plantation des arbres forestiers* - 2001
- *Les entretiens de plantation* - 2001
- *L'amélioration des futaies régulières* - 2001
- *La futaie irrégulière ou futaie jardinée* - 2001
- *L'élagage des arbres forestiers* - 2001
- *Les tailles de formation* - 2001

(1) Les essences conseillées ici ont un caractère indicatif. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive.



Siège : 378, rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1 - BP 4228 - 34097 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

Antenne des Pyrénées-Orientales - Château Cap de Fouste - 66100 Perpignan
Tél. : 04 68 55 88 02 - Fax : 04 68 55 89 21

